

Les décisions

- Désignation des personnalités extérieures siégeant à titre personnel et désignation des membres de la section disciplinaire
- Questions financières : pratiques budgétaires des amortissements, DBM n°2, subventions aux associations, création de l'UB ENSIAME, tarifs de la formation continue
- Modifications des statuts de l'UVHC, statuts de l'ENSIAME, rattachement ISIV à l'ENSIAME, rattachement des personnels à l'ENSIAME
- Calendrier de fermeture UVHC 2002 à 2004 ; calendrier des inscriptions étudiantes
- Réforme 3/5/8
- Principe de l'adhésion au GIP formation continue
- Approbation du compte-rendu du conseil du 28 mars 2002
- Accord avec une université du Mexique ; équivalence des diplômes avec l'Autriche
- Campus numériques : demandes de subvention
- Eméritat de Y. Diers

Hommage

Le président Level accueille les membres de ce nouveau conseil, issu des élections de mars dernier et invite chacun à se présenter. Puis il demande une minute de silence en l'honneur de deux collègues, récemment décédés et qui furent membres de ce conseil : Nicole Cleuet et André Desseaux.

Choix des personnalités extérieures

Quatre membres du collège des personnalités extérieures, qui siègent à titre personnel, doivent être désignées par le conseil sur proposition du président. Ce dernier soumet 4 personnalités :

- Jacques Legendre, sénateur du Nord et président de la communauté d'agglomération de Cambrai (une antenne à Cambrai)
- Rémy Pauvros, maire de Maubeuge et conseiller général (antenne à Maubeuge)
- Lew Bodgan, directeur général du Phénix, scène nationale (politique culturelle de l'université)
- Serge Boucher, recteur de la faculté polytechnique de Mons (ouverture internationale)

A l'unanimité, le conseil approuve cette liste.

Section disciplinaire

Le pouvoir disciplinaire est exercé par le conseil d'administration constitué en section disciplinaire : deux sections sont à mettre en place, l'une (n°1) à compétence pour les enseignants-chercheurs et enseignants, l'autre (n°2) pour les usagers. Après appel à candidature, sont élus :

Section n° 1

Collège 1 – Professeurs : 6 sièges à pourvoir

Inscrits : 13 sont élus :	votants : 12	exprimés 12	nombre de voix	
			1 ^{er} tour	2 nd tour
	- Défossez Michel		7	
	- Gaudier Henri		12	
	- Herbin Jean-Charles			8
	- Hirschi Stéphane			6
	- Ourak Mohamed		11	
	- Rouvaen Jean-Michel		12	

Collège 2 – Maître de conférences : 4 sièges à pourvoir

Inscrits : 10 votants : 10 exprimés 10

sont élu(e)s :

- Ezzedine Houcine	10
- Gallo Yves	9
- Morgand Viviane	10
- Pommeray Michel	10

Collège 3 – Autres enseignants : 2 sièges à pourvoir

désignés par les MCF

- Del Campo Mario
- Moreau Xavier

Collège 4 – Personnels enseignants autres corps : 3 sièges à pourvoir

membres élu(e)s d'office : Levin Colette, Senez Francis, Vandeville Albert

Section n° 2

Collège 1 – Professeurs : 2 sièges à pourvoir

Inscrits : 13 votants : 11 exprimés 11

sont élus :

nombre de voix

1^{er} tour

- Gaudier Henri	11
- Ourak Mohamed	11

Collège 2 – Maître de conférences : 2 sièges à pourvoir

Inscrits : 10 votants : 10 exprimés 10

Sont élu(e)s :

- Callens Dorothée	9
- Garnier Cyril	9

Collège 3 – Personnels enseignants autres corps : 1 siège à pourvoir

Inscrits : 3 votants : 3 exprimés : 3

est élue : - Levin Colette 3

Collège 4 – Usagers : 10 sièges à pourvoir (5 titulaires + 5 suppléants)

Sont élu(e)s

	Nbre voix		Elus
	Titulaires	Suppléants	
- Bertrand Anthony	0	8	Sup.
- Cailliau Angélique	3	8	Sup.
- Chauffert Benjamin	8	0	Tit.
- Chouchene Nassib	3	5	Sup.
- Cornut Mélanie	8	0	Tit.
- Kadur Alexandre	8	0	Tit.
- Mercier Annabelle	8	0	Tit.
- Morvan Samuel	0	8	Sup.
- Skorupka Yann	8	0	Tit.
- Tenace Félix	0	8	Sup.

Domaine financier

- Pratiques budgétaires et comptables des amortissements

M.P. Mairesse réprecise les différents objectifs de l'inventaire :

- Etablir un inventaire physique de tous les biens immobilisés, c'est à dire un récapitulatif de ce qui est présent dans l'établissement à ce jour ;

- Disposer d'un état de l'actif qui est un développement du bilan afin de permettre d'établir un bilan comptable à partir des valeurs réelles et non pas uniquement des valeurs comptables ;
- Pratiquer l'amortissement de tous les biens, donc permettre d'assurer le financement du renouvellement des immobilisations et pratiquer la reprise sur subventions qui financent ces biens ;
- Mettre à jour le fichier des immobilisations afin d'assurer l'actualisation de l'inventaire par une gestion des entrées et des sorties.

L'inventaire peut se résumer en trois étapes :

- Etape 1 : l'inventaire physique qui a pour objectif de dénombrer l'existant réel des biens dans l'établissement ;
- Etape 2 : l'inventaire comptable consiste à mettre en concordance l'inventaire physique et l'inventaire comptable dont l'objectif est d'avoir en comptabilité une trace des biens réellement détenus par l'entreprise ;
- Etape 3 : le calcul de la dotation aux amortissements et son intégration dans la procédure budgétaire par la prise en compte de la dotation et de la reprise sur subventions.

Après avoir présenté la situation de l'actif au 31 décembre 2001, la dotation aux amortissements de l'année 2002 est présentée. M.P. Mairesse précise que la dotation aux amortissements figure dans la DBM n°2. Cette dotation est intégrée dans la DBM de l'UB 901 pour la dotation aux amortissements relative à l'IUT ; la DBM de l'UB 915 pour la dotation aux amortissements relative à la recherche et la DBM de l'UB 925 pour la dotation aux amortissements des autres UB de l'établissement.

- DBM n°2

M.P. Mairesse présente la DBM n°2.

L'IUT (UB 901) présente une DBM de rattachement à hauteur de 717.982 euros concernant les amortissements, une DBM de report de 152.500 euros, ainsi qu'une DBM de transfert d'un montant de 78000 euros.

La Formation Continue (UB 904) présente une DBM de prélèvement sur les réserves de 15.317 euros qui concerne l'achat de portables.

La DBM de la Bibliothèque Universitaire (UB 906) comprend une DBM de prélèvement d'un montant de 50.000 euros concernant du matériel informatique ainsi qu'une DBM de report et de rattachement pour un montant de 57.350 euros essentiellement pour faire face aux dépenses de personnel.

La DBM de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion (UB 908) comporte une DBM de report à hauteur de 67.362 euros qui concerne uniquement la formation initiale pour le fonctionnement et les heures complémentaires et une DBM de rattachement d'un montant de 67.000 euros qui concerne essentiellement la formation continue correspondant aux 20% qui n'ont pas été ouverts au budget initiale.

La Recherche (UB 915) propose une DBM de rattachement pour 2.120.199 euros incluant la dotation aux amortissements et la reprise sur subvention. Les recettes proviennent de conventions, des facturations Valutec, de prestations internes, d'une subvention d'équipement, ...

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (UB 922) présente une DBM de report et de prélèvement pour un montant total de 27.441 euros destinée à financer l'acquisition de matériel informatique pour 1.524 euros et des prestations d'activités sportives à hauteur de 25.917 euros.

Les Services Généraux (UB 925) présentent une DBM de report d'un montant de 63.697 euros pour assurer le paiement des factures de fluide. En ce qui concerne la DBM de rattachement, on retrouve une subvention du ministère de la technologie, une subvention d'équipement pour le matériel informatique et la reprise de subvention ainsi que la capacité d'autofinancement.

La décision budgétaire modificative n° 2 est approuvée à l'unanimité.

- Subventions aux associations

Les composantes suivantes proposent des subventions d'un montant global de :

901 - IUT	500.00 €	(pour l'association sportive)
	500.00 €	(pour la bibliothèque universitaire)
	500.00 €	(pour l'association « Amicale des personnels »)
	500.00 €	(pour l'association « Etudiants GMP »)
	1 500.00 €	(pour l'association « Etudiants GIM »)
	500.00 €	(pour l'association « Etudiants GE2I »)
	2 000.00 €	(pour l'association « Etudiants TC »)
	300.00 €	(pour l'association « Etudiants A.spé./FSTC »)
	2 000.00 €	(pour l'association « Etudiants GEA »)
	1 000.00 €	(pour l'association « Etudiants Mph »)
	1 250.00 €	(pour l'association « Etudiants OGP »)
	1 850.00 €	(pour l'association « ASSODIUT »)
904 - Formation continue	915.00 €	(pour l'association QUALIVAL)
922 - SUAPS	9 147.00 €	(pour l'association sportive)
923 - FSMS	90.00 €	(pour l'association « EHOL »)
925 - Services Généraux	3 450.00 €	(pour l'association sportive) pour sa participation aux phases finales du championnat national de hand-ball, remporté par l'UVHC

Une subvention de 800 euros est proposée à l'association des étudiants d'Afrique sur le budget du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité, moins 2 abstentions.

- Nabuco : création de l'ENSIAME

La proposition de création de l'Unité Budgétaire ENSIAME est approuvée à l'unanimité. Au niveau 3, cinq CR (centres de responsabilités) sont créés. Ce sont les centres : DSG (Département Services Généraux), DME (Département Mécanique Energétique), DMT (Département Mécatronique), DAI (Département Automatique et Informatique) et IMECA (Pôle de ressources informatique pour la mécanique).

- Tarifs formation continue

G. Dechy présente les nouveaux tarifs des formations dans le cadre de la formation continue (CEPPES, FDEG, IPAG, IUT, IAE, ISIV, ISTV) et précise que c'est une simple mise à jour afin d'éviter les centimes d'euros.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Dossiers de l'ENSIAME

Statuts de l'ENSIAME

Par rapport aux statuts de l'ENSIAME adoptés l'an dernier, il convient d'effectuer un « toilettage » en fonction notamment des remarques et des préconisations de la commission du titre de l'ingénieur. C. Delebarre administrateur provisoire, rappelle qu'il s'agit de créer une nouvelle école par fusion de l'ENSIMEV et de l'EIGIP et par rapprochement de l'ISIV, formation d'ingénieur (formation initiale, formation par apprentissage, formation continue) créée en partenariat avec l'UIMM.

L'ENSIAME est structurée en 3 filières (mécanique - énergétique, informatique - automatique, mécatronique). L'ISIV garde sa spécificité au sein de l'ENSIAME et devient un département qui conserve son autonomie financière et pédagogique, à côté des 3 filières.

Les statuts proposés ont été étudiés à l'ENSIAME en réunion plénière des personnels et modifiés, essentiellement sur la forme, par la commission des statuts. L'un des points importants de la réunion plénière a été la détermination du service minimum d'enseignement permettant à un enseignant d'être électeur, et donc éligible, à l'ENSIAME.

R. Bury s'interroge sur le devenir des IATOSS en poste dans les 3 composantes qui constituent l'ENSIAME.
C. Delebarre confie que c'est un problème délicat et qu'il y aura un redéploiement possible vers d'autres composantes, sur la base du volontariat.

D. Roger estime que fixer à $\frac{1}{4}$ seulement (il préconise $\frac{1}{2}$) le service minimum effectué pour devenir électeur est trop peu pour avoir une bonne connaissance de la composante et prendre des décisions « politiques ».
P. Millot pense au contraire que l'avis de collègues d'autres instituts est enrichissant.

P. Level ajoute qu'un $\frac{1}{2}$ service serait beaucoup trop élevé et irait à contre-courant du principe de la réduction des heures complémentaires ce que conteste D. Roger. H. Gaudier soulève un point de détail formel et propose que l'on remplace à nouveau la phrase « Aucun personnel n'est affecté à la filière » à l'article 5 (placée par erreur à l'article 17 dans la dernière version).

A l'unanimité, moins une abstention et une voix contre, le conseil adopte le projet de statuts de l'ENSIAME, avec la modification de H. Gaudier et le service minimum fixé à $\frac{1}{4}$.

Statuts de la formation d'ingénieurs en partenariat de l'ENSIAME dénommée ISIV et convention de partenariat UVHC-ENSIAME et l'association ISIV.

Il s'agit d'une part d'étudier les « statuts » (en fait règlement intérieur) du département ISIV rattaché à l'ENSIAME et d'autre part de modifier la convention qui lie l'UVHC et l'association ISIV en y ajoutant l'ENSIAME.

Y. Gallo s'interroge sur la présence de l'IUT dans le conseil de gestion (réponse : historiquement l'IUT a été l'un des supports de l'ISIV et par ailleurs l'ISIV recrute des DUT). P. Rutkowski demande des précisions sur l'article 4 de la convention de partenariat qui indique que l'ENSIAME fournit des moyens en personnel à l'ISIV. Réponse : point à l'étude.

A l'unanimité le conseil approuve les statuts de la formation d'ingénieurs en partenariat de l'ENSIAME et la convention de partenariat.

Rattachement des personnels de l'ENSIAME

Jean-Pierre Darras explique que dans le décret 86-348 du 5 mars 1986, l'article 3 évoque le cas des premières élections aux conseils des composantes et du rattachement des personnels. Pour une composante nouvelle, c'est le cas de l'ENSIAME, le rattachement des personnels est prononcé par une commission dont la composition est déterminée par le conseil d'administration.

La composition proposée est la suivante :

- 1 président de commission
- 3 représentants de l'ex conseil de l'ISIV
- 3 représentants de l'ex CA EIGIP
- 3 représentants de l'ex CA ENSIMEV

Les 10 personnes sont nommées par le président de l'université.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Statuts UVHC

M.P. Mairesse propose une mise à jour des statuts pour prendre notamment en compte la création de l'ENSIAME. Sont visés par ce toilettage :

- l'article 1 (création de l'ENSIAME), l'article 2 (désignation à titre personnel au collège personnalités extérieures), l'article 5 (les secteurs électoraux), l'article 11 (« Valenciennes Métropole » remplace la « Société pour le développement industriel du Nord »), article 19 (la création de 3 commissions - formation des personnels, statuts, patrimoine - remplace la commission pédagogie et prospective), article 25 (quorum égal à la majorité simple des membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance), annexe B (ajouter le GIP Pôle européen).

Cette mise à jour des statuts est approuvée à l'unanimité.

(50 membres sont présents ou représentés au moment du vote sur 56 conseillers présents, soit la majorité qualifiée d'au moins 2/3 des membres). A noter que le règlement intérieur de la commission de formation des personnels sera examiné lors d'un prochain conseil.

Fermeture de l'UVHC

L'application de l'arrêté du président du 21 mars 2002, relatif à l'ARRT (aménagement et réduction du temps de travail), prévoit différentes fermetures de l'université (article 4). Il est donc proposé au conseil un calendrier qui a été approuvé par la CPE. René Bury estime qu'une réouverture le lundi 18 août 2003 est située trop tôt car elle s'accompagne d'une permanence obligatoire dans les services, avis que partage P. Loquet.

J.P. Darras fait remarquer qu'il faut prévoir notamment une réunion de la CPE au mois d'août afin d'affecter des nouveaux personnels. P. Level propose de différer de quelques jours les dates de fermetures qui deviennent : du mercredi 23 juillet (au soir) au jeudi 21 août (au matin).

Ce projet de planning de fermetures de l'université, avec la modification précédente, est approuvé à l'unanimité.

Offre de formation 3/5/8

P. Level présente les transparents sur la politique de développement de l'offre de formation exposée la veille au CNESER, présentation qui sera suivie d'un vote de confirmation sur l'application de la réforme 3/5/8, c'est à dire la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le 3/5/8 qui a pour objectif de favoriser la mobilité des étudiants en Europe, organise l'harmonisation des pratiques dans les différents pays et constitue le système européen de transferts de crédits capitalisables (dit système ECTS) : il vise à organiser les formations de l'enseignement supérieur en modules ou unités d'enseignement avec une « monnaie commune », les crédits (60 crédits correspondent dans chaque pays à une année de formation validée).

L'intérêt de ce système de crédits européens est de permettre à un étudiant de valider dans son pays toute période d'étude effectuée, avec succès, dans un autre pays européen.

Mais le processus de création des textes a été parallèle à la réflexion des universités qui envisageaient d'adhérer au 3/5/8 ; les décrets d'application n'ont d'ailleurs été publiés que le 22 avril 2002. Ainsi, l'UVHC a dû mener sa campagne de réhabilitation de tous ses diplômes en fonction d'une réforme dont les textes n'existaient pas encore.

Le dernier conseil de l'UVHC ayant eu lieu le 28 mars, le décret datant du 22 avril, le président a dû présenter sa carte des formations, nouvelle version 3/5/8 qui n'avait pas été approuvée (et pour cause !) par le conseil.

P. Level rappelle que les textes prévoient la création des 3 cycles : pré-licence, pré-master, doctorat. L'UVHC offrira des schémas appelés parcours, accompagnés d'une certaine flexibilité. L'objectif est de transformer ce qui est au mieux un projet de formation lorsque l'étudiant arrive à l'université, en un projet professionnel et de construire un système flexible pour l'accompagner : l'établissement n'est absolument pas dessaisi de son rôle fondamental d'orientation, pédagogique. L'étudiant en cycle pré-licence ne prépare pas les 180 crédits dans l'ordre qu'il souhaite ; c'est l'équipe pédagogique qui fixe les crédits d'ossature (75 à 80 % du diplôme), l'étudiant pouvant choisir les autres crédits dans le parcours déterminé par l'université.

Le président annonce que 3 secteurs, correspondant à 3 composantes « basculent » à la rentrée dans le 3/5/8 : secteur sciences pour l'ingénieur (ISTV), secteur langues, arts et sciences humaines (FLLASH), secteur sciences et métiers du sport (FSMS) ; le 4^{ème} secteur, droit économie-gestion, devrait rejoindre en cours de contrat car l'application de la réforme dès cette année pouvait se révéler dangereuse (appartenance à des réseaux pour l'IAE, spécificités pour la FDEG,...).

L'IPAG, préparant à des concours nationaux est un cas particulier et ne pouvait pas appliquer la réforme. Pour les écoles d'ingénieurs, il était périlleux de mener simultanément le dossier fusion ENSIMEV-EIGIP-ISIV et le dossier 3/5/8 ; l'ENSIAME appliquera la réforme l'an prochain. Quant à l'IUT qui délivre des diplômes dans le cadre d'une charte nationale, il eût pu être fragilisé par cette réforme. Il faut noter que l'UVHC est la première université française à basculer aussi massivement ses formations dans le 3/5/8.

En résumé, l'ISTV conduira aux :

- licence sciences et technologies ; licence professionnelle
- master sciences et technologies ; master recherche, sciences et technologies
- doctorats

La FLLASH proposera des :

- licence lettres et sciences humaines, licence professionnelle et licence arts et communication
- master lettres et sciences humaines, master arts et communication, master recherche lettres et sciences humaines, master recherche arts
- doctorat

La FSMS prépare :

- licence sciences et métiers du sport, licence professionnelle
- master sciences et métiers du sport, master recherche sciences et métiers du sport
- doctorat

Tous ces diplômes seront assortis d'une mention : par exemple mathématiques, agroalimentaire, construction, allemand, management du sport,... Pour les étudiants qui le souhaiteront l'université pourra leur délivrer également les diplômes actuels (DEUG, maîtrise,...). Enfin pour ceux qui arrêteront avant la licence, l'UVHC décernera des diplômes d'université.

Au cours du débat, O. Starzenski, qui regrette vivement que son département ne puisse pas appliquer le 3/5/8, demande s'il pourra bénéficier des financements correspondant à l'ancienne maquette. P. Millot s'inquiète du devenir du DEA et des possibilités de passerelles master sciences et technologie - master recherche. R. Bury s'interroge sur l'attribution des bourses puisque la notion de redoublement disparaît. M. Defossez annonce que la FDEG essaiera, tout en restant prudente, d'appliquer la réforme dans des délais raisonnables. C. Camion et O. Starzenski déclarent qu'ils souhaitent adhérer aux 3/5/8 le plus tôt possible et V. Morgand pose la question des moyens complémentaires.

P. Level prend note de la demande de O. Starzenski pour le financement selon l'ancienne maquette, explique qu'il y aura des passerelles entre les masters recherche et sciences-technologie, pense qu'il y aura des moyens accordés pour la mise en place de la réforme (au moins pour celles comme l'UVHC qui ont participé à l'élaboration des textes et à leur mise en application) et indique que l'établissement attestera que l'étudiant est en progression (pour les bourses).

A l'unanimité le conseil approuve ce schéma et l'adhésion des 3 composantes ISTV, FSMS, FLLASH à la réforme.

Nouvelles Habilitations

P. Level présente les projets de formations nouvelles qui ont reçu des avis favorables et seront habilités :

- IUP ingénierie des arts de l'image et des spectacles vivants (dossier jugé élogieux par les experts)
- IUP ingénierie mécanique
- IUP génie mathématiques et informatique
- DESS fiscaliste international
- DESS management des équipes et développement des compétences
- DEUST assistant juridique
- Licence professionnelle commercialisation d'équipements et services industriels
- Licence professionnelle gestion de production industrielle
- Licence professionnelle technologies de l'information et de l'internet

Validation des acquis de l'expérience

G. Dechy présente le nouveau processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) qui permet désormais d'obtenir tout ou partie de diplôme, (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret du 24 avril 2002), annonce qu'une université d'été sera organisée les 8 et 9 juillet 2002 pour former les personnels à la VAE, décrit les différentes phases de la VAE et propose la composition du jury de validation :

président UVHC, Vice-Président CEVU, directeur Formation Continue de l'UVHC, directeur Option+, 3 enseignants-chercheurs (1 par secteur électoral et non pas collègue électoral), 3 professionnels, 1 directeur de composante, 2 rapporteurs par diplôme demandé.

M. Défossez et C. Camion constatent que les spécialistes sont minoritaires et demandent que le président du jury du diplôme demandé en soit membre. P. Level et G. Dechy invitent les membres du conseil à faire des propositions pour la composition du jury qui sera arrêtée lors du prochain conseil d'université.

Adhésion au GIP formation continue

Il est proposé à l'université d'adhérer à un GIP (Groupement d'intérêt public) formation continue et insertion professionnelle intitulé : « Education et formation tout au long de la vie ». Ce groupement a notamment pour objet de mettre en œuvre la validation des acquis de l'expérience et de la gérer. Dans ce projet, l'Etat (le Recteur) dispose de 92,80 % des droits et obligations et chaque université 0,30 % (article 7).

V. Morgand fait remarquer ce déséquilibre dans la répartition des pouvoirs de décision. Le conseil accepte à l'unanimité, moins 3 absentions, mais à la condition, suspensive, de la révision du projet de statuts afin de préserver l'identité de l'université.

Subvention exceptionnelle au Pôle européen

P. Level explique que le Pôle universitaire européen de Lille est en situation virtuelle de cessation de paiement après la présidence de F. Wallart, ce qui explique que ce dernier n'avait pas été proposé à sa propre succession par les présidents d'université, le pôle européen étant une émanation des universités de la Région. Il lui a notamment été reproché d'avoir non seulement dépensé toutes les réserves mais également d'avoir créé un déficit de l'ordre de 300.000 euros (2 MF), selon l'audit réalisé par le nouveau président J. Duveau.

L'UVHC, membre du pôle européen, doit donc participer au plan d'étalement en 2 ans de la résorption du déficit, soit 30.000 euros pour cette année. P. Level signale que ce n'est pas la seule structure dont l'UVHC est membre et annonce que l'université va devoir également résorber d'autres déficits, notamment ceux de Valuvai et du CRITT de Maubeuge.

Accords Internationaux

D.G. Thomas présente l'accord cadre précisant les équivalences entre les diplômes français et autrichiens et spécifiant les conditions d'admission. Cet accord est présenté, côté français, par la CPU et la CDEFI (Conférence des directeurs d'écoles et formations d'ingénieurs).

Cet accord est approuvé à l'unanimité.

D.G. Thomas propose un accord de coopération entre l'UVHC et l'une des meilleurs universités privées du Mexique, l'universidad iberoamericana Leon située au centre du pays. De nombreux domaines concernent l'IAE, la FDEG, la FLLASH, l'ENSIAME et l'IUT. Le premier utilisateur de cet accord sera le département ISIV de l'ENSIAME.

Ce projet d'accord est approuvé à l'unanimité.

Campus numériques

A. Mayeur présente les projets de l'université en réponse aux appels d'offre sur les campus numériques lancés par la direction de la technologie du ministère. Ces projets, bien que ne figurant pas dans le projet d'établissement, s'inscrivent dans la politique des TIC de l'établissement.

Volet 1 : Construction de l'offre française de formation ouverte à distance.

Il s'agit de consolider 2 programmes antérieurs pour lesquels l'UVHC est porteur de projet. Le premier concerne la formation professionnalisée en ligne sur l'économie sociale et solidaire. Le consortium piloté par l'UVHC a déjà reçu 90.000 euros en 2000-2001. Pour finaliser le projet d'un montant total de 180.000 euros, la subvention demandée pour le consortium est de 90.000 euros (2002-2003).

Le second projet, génie civil et urbain, (pilote par l'IUP) a été financé à hauteur de 36.000 euros en 2001. Le montant total est de 300.000 euros. La nouvelle subvention demandée est de 150.000 euros.

Volet 2 : Environnement numérique de travail pour la fourniture de services aux étudiants et aux personnels.

Là encore l'UVHC est porteur du projet destiné à consolider les développements réalisés (bureau virtuel de l'étudiant, portails étudiants et personnels enseignants et IATOSS). L'un des objectifs est de faciliter de plus en plus l'accès aux services, aux ressources pédagogiques et documentaires, aux outils de communication en fonction du profil de l'utilisateur. Le montant du projet est actuellement de 600.000 euros. La subvention demandée pour le développement dans le consortium est de 470.000 euros, dont 190.000 euros pour l'UVHC.

A l'unanimité, le conseil approuve le volet 1 et le volet 2 de l'appel à projets « campus numériques ».

Eméritat

Par 47 voix pour, 6 absentions et un conseiller n'ayant pas pris part au vote, le conseil décide de ne pas accéder à la demande d'éméritat émanant du Professeur Yves Diers.

Calendrier des inscriptions étudiantes

Inscriptions des nouveaux bacheliers, tous instituts confondus

- Du vendredi 5 juillet au vendredi 19 juillet

Réinscriptions : Retrait des dossiers dans le Hall du bâtiment Watteau entre le 1^{er} et le 25 juillet et à partir du 26 août

- le jeudi 4 juillet toute la journée et le jeudi 11 juillet matin
. réinscriptions tous instituts confondus
- du lundi 2 septembre au vendredi 13 septembre :
. réinscriptions IUT, FSMS, 1^{er} et 2^{ème} cycle Sciences, IUP, ENSI, EIGIP et ISIV
- du lundi 16 septembre au vendredi 20 septembre :
. réinscriptions Droit *admis 1^{ère} session*, Sciences 2^{ème} cycle, IAE et IPAG
- du lundi 30 septembre au vendredi 18 octobre :
. réinscriptions Droit *admis 2^{ème} session*
. DEA, DESS, 3^{ème} cycle, Lettres, IPAG, Formation Continue et Cambrai
- du lundi 4 novembre au vendredi 8 novembre :
. réinscriptions Lettres, 3^{ème} cycle et Formation Continue

Remarques : Pas d'inscriptions du 23 septembre au 29 septembre et du 21 octobre au 3 novembre.

Ce projet de calendrier est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- Antenne de Maubeuge

A la demande d'A. Leriche, directrice du LAMAC, le président Level lit la motion présentée par les personnels de l'antenne :

« Tout le personnel de l'antenne de Maubeuge, enseignant et non enseignant, du LAMAC, des services formations DUT Mesures Physiques de l'IUT, Maîtrise de Sciences et Techniques de l'ISTV et de l'ENSIAME est inquiet quant à l'avenir de l'antenne. Cette inquiétude est justifiée au quotidien par :

- l'absence de téléphone depuis le 28 mars pour le LAMAC situé dans un bâtiment de l'université ce qui entraîne outre des difficultés de travail pour les chercheurs, l'absence d'alarme pour tout le bâtiment contenant du matériel onéreux, avec toutes les conséquences qui pourraient en découler ;
- un aménagement non conforme de l'installation électrique du bâtiment ;
- l'impossibilité d'utiliser une partie du matériel de recherche ce qui entraîne l'arrêt de plusieurs contrats.

D'autre part, cette inquiétude est renforcée par le manque de lisibilité quant à la politique actuelle et future pour le développement de l'antenne tant au point de vue recherche et transfert qu'enseignement, aucune nouvelle formation n'étant prévue sur le site. Nous demandons au CA quels sont les engagements déjà pris et quels sont les moyens prévus pour tenir ces engagements ».

P. Level lui répond que cette situation est le résultat de la mauvaise gestion du CRITT céramiques fines industrielles qui est actuellement en phase de liquidation.

Il estime que les pertes financières à la charge de l'université sont estimées actuellement à au moins 400.000 euros (mais si le conseil d'administration du GIP avait tardé à dissoudre celui-ci, le déficit aurait atteint 1,2 million d'euros en 2003), précise qu'il s'est vu contraint, malgré toutes les solutions envisagées, de licencier du personnel et annonce qu'il a déposé plainte au Procureur de la République du tribunal d'Avesnes, contre le directeur du CRITT, pour, notamment, abus de biens sociaux, escroquerie, abus de confiance, faux et usages de faux.

- DEA sciences des organisations

P. Level lit une motion, adoptée par le conseil scientifique de ce matin, qui signale des faits mettant en cause l'établissement :

« Informé des difficultés rencontrées par les étudiants en DEA sciences des organisations, le CA souhaite que toutes les dispositions soient prises pour que les étudiants terminent leurs études dans les meilleures conditions d'encadrement ».

N. Chouchène, étudiant de ce DEA, option sciences des organisations et option sciences économiques, commente les faits qui ont d'ailleurs été relatés dans un courrier adressé au directeur de l'école doctorale : pas de salle de recherche, retard considérable dans le planning d'enseignement des modules, difficultés extrêmes pour joindre le responsable de l'option,...

V. Morgand et C. Camion, directrices de la FDEG et de l'IAE, font part de leur étonnement devant ces faits qu'elles viennent de découvrir car les étudiants ne les ont pas alertées.

Le conseil adopte le texte de la motion par 45 voix pour, 4 contre et une abstention.

Etaients présents :

Personnalités extérieures

Mmes Houssier, Lancelle
MM. Baudoux, Chevalier,

Collège A

Secteur 1 : MM. Défossez, Herbin, Hirschi, Starzenski
Secteur 2 : Mme Leriche, MM. Millot, Ourak, Tahon
Secteur 3 : MM. Bricout, Drazetic, Gaudier, Rouvaen

Collège B

Secteur 1 : Mme Morgand, MM. Bonduelle, Bonnet, Loquet
Secteur 2 : Mmes Callens, Levin, MM. Garnier, Pommeray
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Gallo, Roger, Senez, Vandeville

Collège IATOSS

Mmes Decneut, Dogheche, Girard, MM. Balenghien, Bury, Girardet,
Lesueur, Rutkowski

Collège des usagers

Secteur 1 : Mlle Mercier, MM. Bertrand, Chouchène, Kadur,
Secteur 2 : M. Skorupka
Secteur 3 : Mlle Cornut, M. Chauffert

Membres de droit

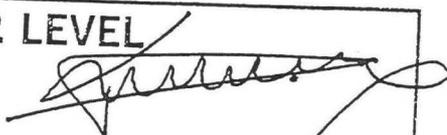
MM. Darras, Dulion

Membres invités

Mmes Camion, Mairesse, MM. Bassinet, Dechy, Delebarre, Delhaise,
Etienne, Kabila, Thomas

Ont donné pouvoir

M. Nicolas à Mme Houssier
M. Guillaume à Mme Lancelle
M. Nongaillard à M. Ourak
M. Tenace à M. Bertrand
Mlle Cailliau à M. Chouchène
M. Jamoussy à M. Chouchène
M. Morvan à M. Skorupka

P. LEVEL

Président de l'Université
de Valenciennes et du Hainaut - Cambrésis